



Le responsable Tournoi : TRAPIER Guillem
148, route de Montéliér
26000 VALENCE
Portable : 07-81-99-25-44
Email : trapierguillem@gmail.com

Saint-Marcel, le 27 Janvier 2018

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année le club de L'Association Sportive de Saint-Marcel lès Valence organise un tournoi réservé aux **catégories U9, U11 et U13**. Le succès de ce tournoi, permettra au club d'investir dans l'école de foot avec l'achat de matériel. Ce tournoi se déroulera **le Samedi 19 Mai 2018 pour les U11 et U13 et le Dimanche 20 Mai pour la catégorie U9**.

Nous serions très heureux de vous accueillir et de partager avec vous une belle journée sur le Stade des Margillières de Saint-Marcel lès Valence.

Sur place vous trouverez ce qu'il faut pour vous restaurer (sandwiches, hot-dog, frites, boissons, crêpes...).

Pour nous aider dans notre organisation nous attendons votre bulletin d'inscription **avant le Jeudi 1er Avril**.

Nous restons à votre disposition alors n'hésitez pas à nous contactez pour toute information par téléphone, courrier, ou E-mail. Et nous souhaitons passer une excellente journée en votre compagnie.

Le club de Saint-Marcel lès Valence compte sur vous pour des réponses rapides.

Nous vous adressons nos salutations sportives.

Le Responsable du Tournoi

M. TRAPIER Guillem

Article 1 : Ce tournoi est réservé uniquement aux joueurs licenciés. Les équipes peuvent faire jouer que des joueurs licenciés dans leur club et dans leur catégorie d'âge.

Les licences seront obligatoirement présentées à tout contrôle des organisateurs. Toute fraude entraînera l'exclusion du joueur, voire de l'équipe.

Article 2 : Les équipes porteront les maillots représentant leur club (prévoir 2 jeux ou un jeu de chasubles). Les joueurs porteront la tenue autorisée officiellement (protège tibias obligatoire). Une équipe U11 est composée de 8 joueurs + 2 remplaçants. Chaque équipe devra conserver la même composition pendant la durée complète du tournoi.

Article 3 : Les règles seront celles des championnats officiels respectifs des 2 catégories dans le district Drome-Ardèche).

Toutefois pour faciliter l'arbitrage, il n'y aura pas de hors-jeu. Les changements s'effectueront lors d'un arrêt de jeu.

Article 4 : Le tournoi est divisé en 4 poules de 6. Chaque rencontre durera 12 minutes (1 mi-temps et pas de changement de terrain).

Calcul du classement : Match gagné : 3 points
 Match nul : 2 points
 Match perdu : 1 point

Les équipes non présentes à l'heure prévue auront match perdu avec 0 point et un score de 3 à 0.
En cas d'égalité de points au classement, les équipes seront départagées de la manière suivante :

- Goal average général
- Goal average particulier
- La meilleure attaque
- La meilleure défense
- Si toujours égalité 5 tirs au but jusqu'à la première différence au même nombre de tirs.

Pour les parties finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, 3 tirs au but seront effectués par les joueurs présents sur le terrain. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs au but sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs. L'épreuve des tirs au but se déroule uniquement sur la cage prévue à cet effet, sauf pour les finales.

Article 5 : L'arbitrage sera assuré par le club organisateur. Tous litiges non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs avec la plus grande impartialité. Le début et la fin des rencontres se fait par la table de marque.

Article 6 : Toute agressivité volontaire sera sanctionnée par l'expulsion du joueur pendant 5 minutes. En cas de récidive, le joueur sera exclu définitivement du tournoi.

Article 7 : L'horaire des matchs indiqué sur le programme est donné à titre indicatif. Pour ne pas prendre de retard, les équipes devront veiller à être présentes à l'entrée des terrains désignés et ce, cinq minutes avant la fin du match en cours précédent leur match. **La durée des matchs est de 12 minutes.**

Article 8 : **Sur les terrains (à l'intérieur des mains courantes) il sera toléré que la présence des joueurs, du ou des arbitres et de l'entraîneur. L'entraîneur et les remplaçants se situeront près des « buts à 11 ». Personne n'est autorisé à se placer au centre du terrain à 11.**

Article 9 : Le club et le comité organisateur de l'ASSM décline toute responsabilité sur les accidents et vols qui pourraient survenir pendant le déroulement de cette manifestation sportive.

NOM DU CLUB :

.....

ADRESSE DU CLUB :

.....

TEL. CORRESPONDANT CLUB :

.....

MAIL CORRESPONDANT CLUB :

.....

U9	
Nombre d'équipe :	1 chèque d'inscription de 10€ (1 équipe) (2 ou 3 équipes 20 €)
Nom du responsable :	
Tél. du responsable :	

U11	
Nombre d'équipe :	1 chèque d'inscription de 20€ (1équipe) (30 € 2 ou 3 Equipes)
Nom du responsable :	
Tél. du responsable :	

U13	
Nombre d'équipe :	1 chèque d'inscription de 30€ (1équipe) (30 € 2 ou 3 Equipes)
Nom du responsable :	
Tél. du responsable :	

Par club un chèque de caution d'un montant de 100 € doit être accompagné du règlement

La fiche d'inscription et les chèques (à l'ordre de l'AS Saint-Marcel) devront être envoyés à M. TRAPIER Guillem 148 route de Montélier 26000 Valence ou à l'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT MARCELLOISE BP 22 26320 ST MARCEL LES VALENCE – mail : assm@lrafoot.org